



CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS



Haffner Energy

Decarbonize · Innovate · Regenerate

SOMMAIRE

Introduction	p. 3
1. Respect des lois et des réglementations	p. 4
2. Droits de l'Homme et droit du travail	p. 4
3. Hygiène et Sécurité	p. 5
4. Respect et préservation de l'environnement	p. 5
5. Éthique des affaires	p. 6
Conclusion	p. 6

LE CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

HAFFNER ENERGY en tant que société cotée à la bourse de Paris sur Euronext Growth est pleinement consciente de l'importance d'avoir un niveau d'exigence élevé dans l'exercice de ses activités commerciales afin de maintenir la confiance de ses salariés, de ses partenaires et du marché.

HAFFNER ENERGY attend le même engagement de ses Fournisseurs et a donc mis en place le présent Code de Conduite Fournisseurs, ci-après dénommé le Code Fournisseurs, spécialement à leur attention.

En effet, la façon dont les Fournisseurs exercent leurs activités a une incidence non seulement sur leur propre activité mais impacte également celle de HAFFNER ENERGY.

De ce fait, HAFFNER ENERGY accorde de l'importance au choix de ses Fournisseurs afin d'assurer une compatibilité entre eux, gage d'une relation de confiance solide et durable.

HAFFNER ENERGY attend de ses Fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter les principes énoncés dans ce Code Fournisseurs durant toute la durée des relations commerciales entre les deux parties.

Le Fournisseur s'engage à exiger de ses contractants et sous-traitants de respecter les Principes de ce Code Fournisseurs dans la mesure où ils participent à la fourniture des produits et/ou services au titre du contrat conclu avec HAFFNER ENERGY.

Dans le cas où le Fournisseur aurait recours à de la sous-traitance, le Fournisseur devra faire agréer ses sous-traitants à HAFFNER ENERGY, seul un niveau de sous-traitance (RANG 1) sera accepté.

1.

RESPECT DES LOIS ET DES RÉGLEMENTATIONS

Les Fournisseurs de **HAFFNER ENERGY** s'engagent formellement à respecter toutes les lois et réglementations nationales et internationales qui leur sont applicables, notamment en ce qui concerne :

Le respect des Droits de l'Homme et le Droit du Travail, l'Hygiène et la Sécurité, le Respect et la Protection de l'Environnement et l'Éthique des Affaires.



2.

DROITS DE L'HOMME ET DROIT DU TRAVAIL

Les Fournisseurs de **HAFFNER ENERGY** s'engagent à respecter les conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme relatives :

Aux Droits fondamentaux des travailleurs en interdisant d'avoir recours au travail forcé et au travail des enfants,

A l'interdiction de discriminer leurs salariés peu importe le motif - sexe, origine, religion, orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, religion, handicap, race etc.

Les Fournisseurs s'engagent également à ne pas se rendre complices de violation des Droits de l'Homme et à ne pas causer/laisser instaurer un climat de harcèlement de leurs salariés.

Les Fournisseurs s'engagent à offrir des conditions de travail décentes et de traiter leurs salariés avec respect et dignité.

3.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les Fournisseurs s'engagent aussi à garantir à leurs salariés des conditions de travail respectant les normes d'Hygiène et de Sécurité au travail. En effet, la sécurité est un élément primordial et doit être considérée comme une priorité.

De ce fait, les Fournisseurs doivent respecter les lois et règlements en matière d'Hygiène et de Sécurité, et assurer un niveau de standard élevé visant à assurer la gestion et la formation de leurs salariés régulièrement afin de les sensibiliser à ce sujet.

Les Fournisseurs devront réaliser un suivi des accidents du travail afin de pouvoir les examiner, en tirer les conséquences et prendre toutes les mesures nécessaires afin d'en réduire le nombre.



4.

RESPECT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

HAFFNER ENERGY en tant qu'acteur de la transition énergétique depuis 30 ans est naturellement sensibilisé au respect et à la protection de l'environnement. Chez **HAFFNER ENERGY**, nous préconisons un ensemble de valeurs fortes qui respectent l'environnement et la planète.

C'est pourquoi **HAFFNER ENERGY** attend que ses Fournisseurs mettent en place toutes les mesures et les efforts nécessaires en ce sens.

Les Fournisseurs s'engagent à structurer leurs activités afin de minimiser au maximum leur impact environnemental et à respecter toutes les lois et réglementations auxquels ils sont soumis.



5.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

HAFFNER ENERGY a choisi de respecter un haut niveau d'exigence en matière de conduite de ses affaires et attend la même exemplarité de la part de ses Fournisseurs.

Les Fournisseurs s'engagent à lutter contre la corruption. Il est très clairement établi qu'aucun type de corruption ne sera toléré.

Il est formellement interdit aux salariés des Fournisseurs, de manière directe ou indirecte, de s'engager dans des actes de corruption.

Exemples d'actes prohibés :

❖ **Le blanchiment d'argent** (action qui a pour but de cacher la véritable origine de l'argent/ de biens d'origine criminelle de sorte à les faire passer pour étant issus d'une origine légitime ou légalement obtenus).

❖ **La corruption d'agents** (publics ou privés). Il est formellement interdit de donner ou recevoir un **pot-de-vin**. Le versement d'argent à un agent de la fonction publique en France ou à l'étranger est formellement interdit. Par exemple, verser une petite somme d'argent en espèce ou donner un cadeau à un agent afin de faciliter les procédures administratives est prohibé.

❖ **Les cadeaux et invitations excessifs donnés ou reçus**. Il est courant d'offrir des cadeaux ou des invitations à des repas à titre commercial, le but étant d'entretenir de bonnes relations commerciales. Ces cadeaux ou invitations doivent rester raisonnables. Par exemple une invitation à un déjeuner d'affaires d'un montant n'excédant pas 50 euros par personne est considérée comme raisonnable. Par opposition, des cadeaux en espèces, peu importe le montant, sont formellement interdits.

❖ **Le trafic d'influence**. Les Fournisseurs affirment qu'ils ne vont pas s'engager dans des actes ou se mettre dans des situations constitutives de trafic d'influence.

CONCLUSION

HAFFNER ENERGY se réserve le droit de procéder à une vérification des règles énoncées par ce Code de Conduite Fournisseurs que ce soit par un de ses propres salariés ou par un auditeur externe. A cet effet les Fournisseurs s'engagent à fournir les informations permettant cette appréciation.

HAFFNER ENERGY se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec des Fournisseurs ne respectant pas les principes énoncés par ce Code.



Haffner Energy

Decarbonize · Innovate · Regenerate

www.haffner-energy.com



Haffner Energy

2 Place de la Gare
51300 VITRY-LE-FRANÇOIS

03 26 74 99 10
contact@haffner-energy.com